Maréchaussée de Bretagne

Sommaire

Introduction 1
Historique 1
Bibliographie 1
Composition du fonds 1
Sources complémentaires 1
Répertoire 2

Introduction

Historique

Le grand prévôt de Bretagne vit sa compétence réduite au ressort du présidial de Rennes par l'édit de juillet 1708, qui créait trois nouvelles prévôtés, dont une à Nantes, dans les limites du présidial. L'ordonnance du 28 avril 1778 et le règlement du 3 octobre suivant fixèrent en détail l'organisation de la maréchaussée.

Cette institution avait pour objet d'assurer la sécurité publique en recherchant et en jugeant les vagabonds et gens sans aveu. Toutefois, elle souffrit de la concurrence des présidiaux qui pouvaient se saisir des cas prévôtaux par prévention.

Bibliographie

Marion (M.), *Dictionnaire des institutions de la France aux XVIIe et XVIIIe siècle*, Paris, 1923, articles *maréchaussée* et *prévôts*.

Composition du fonds

Il se réduit à cinq cahiers contenant l'enregistrement des ordonnances (1774-1790), des dépôts (1774-1780) et des procédures (1774-1790). Les dossiers semblent avoir été incorporés au fonds du présidial.

Sources complémentaires

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Subdélégation de Nantes, C 96-97 (1715-1729)

Chambre de Commerce, C 809, édits, etc., relatifs à la maréchaussée (1679-1788)

Répertoire

B 8765* - 8767* Enregistrement des ordonnances, édits, arrêts, commissions *etc.* intéressant la maréchaussée. **1774 - 1790**

8765*. 1774 - 1783.
8766*. 1774 - 1783.
8767*. 1786 - 1790.

B 8768* Enregistrements des dépôts.

1774 - 1780

B 8769* Enregistrement des procédures.

1774 - 1790